

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

| | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 oct. 2006 | Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 2 octobre 2006 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire. |
| Présences | Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau. |
| Absences | Le conseiller, Martin Landreville est absent. |
| Autres présences | La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et six citoyens sont aussi présents. |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2006
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Réclamation aux assureurs pour le bris de la clôture de Monsieur Luc Dupuis
6. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur
7. Formation sur la fiscalité agricole pour les élus
8. Commission itinérante de la FQM : « Crédits de taxes aux entreprises : c'est aussi l'affaire des municipalités locales »

SECURITÉ PUBLIQUE

9. Rapport du chef pompier
10. Facture pour l'étude de faisabilité du service ambulancier
11. Résolution pour les ambulances
12. Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1

VOIRIE MUNICIPALE

13. Rapport de l'inspecteur municipal
14. Mandat pour la taille d'une haie de cèdres sur l'avenue Montgomery
15. Déneigement des avenues
16. Sel à déglacer & abrasifs
17. Engagement des conducteurs de charrue
18. Formation pour les opérateurs de véhicules d'entretien hivernal
19. Résolution d'approbation des travaux d'amélioration du réseau routier pour la subvention du député Pierre Paradis

HYGIENE DU MILIEU

20. L'entente avec la MRC de Brome-Missisquoi déléguant la gestion des cours d'eau

URBANISME ET ZONAGE

21. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
22. Berges de la rivière La Roche près de la propriété de Monsieur Jacques Beaulac
23. Demande d'autorisation de Monsieur Marc Fernand Archambault à la C.P.A.T.Q.
24. Résolution d'opposition à la décision de la Régie de l'énergie relative aux conditions de service d'Hydro-Québec

LOISIRS ET CULTURE

25. Consultation pour la rénovation du terrain de tennis dans le secteur Philipsburg
26. Demande au Pacte rural 2007
27. Demande d'utilisation de la salle communautaire pour des cours de danse en ligne
28. Fourniture d'huile à chauffage

AFFAIRES EXTERIEURES

29. Rapport de la MRC
30. Couronne pour l'armistice
31. Divers -
32. Levée

06-10-2121

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

06-10-2122

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2006 soit adopté tel que rédigé et lu par les membres du Conseil

ADOPTÉ

Le conseiller, Martin Landreville arrive à 19h40.

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2006 : 20 530.08\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2006 :

| | | |
|---------|-----------------------------------------|----------|
| C600483 | Michèle Bertrand | 1 249.46 |
| C600484 | Maxime Poirier | 372.00 |
| C600485 | Luc Marchessault | 503.59 |
| C600486 | Opération Nez Rouge | 100.00 |
| C600487 | Michèle Bertrand | 891.09 |
| C600488 | Petite Caisse | 82.02 |
| C600489 | Pizza Joe | 43.50 |
| C600490 | L'Association des Directeurs Mun. | 170.93 |
| I006102 | Receveur Général | 1 914.00 |
| I006103 | Ministre du Revenu | 3 612.29 |
| I006104 | Bell Canada Solutions Affaires Internet | 22.97 |
| I006105 | Bell Canada | 219.73 |
| I006106 | Bell Canada | 83.19 |
| I006107 | Bell Canada | 238.34 |
| I006108 | Hydro-Québec | 36.15 |
| I006109 | Hydro-Québec | 733.20 |
| I006110 | Hydro-Québec | 61.69 |
| I006111 | Hydro-Québec | 144.92 |
| I006112 | Hydro-Québec | 29.06 |
| I006113 | Hydro-Québec | 252.48 |
| I006114 | Hydro-Québec | 255.50 |
| I006115 | Hydro-Québec | 262.65 |
| I006116 | Hydro-Québec | 126.46 |
| I006117 | Telus Mobilité | 406.89 |
| I006118 | Hydro-Québec | 43.00 |
| I006119 | Hydro-Québec | 50.79 |
| I006120 | Hydro-Québec | 459.38 |

Total des comptes payés 12 365.28\$

LISTE DE COMPTES À PAYER :

| | | |
|---------|-----------------------------------|--------|
| C600491 | Luc Marchessault | 154.56 |
| C600492 | Michèle Bertrand | 891.09 |
| C600493 | Réal Pelletier | 793.43 |
| C600494 | Radio-Onde Communication sans fil | 370.34 |
| C600495 | CMP Mayer Inc. | 911.60 |
| C600496 | Clément Galipeau | 767.62 |
| C600497 | Laboratoire d'analyse S.M. inc. | 858.03 |
| C600498 | M.R.C. Brome-Missisquoi | 24.00 |

| | | |
|---------|-----------------------------------------|-----------|
| C600499 | Ministère des Finances | 62.67 |
| C600500 | Les Autobus Boulais | 85.50 |
| C600501 | Régie Intermunicipale de déchets solid | 2 275.24 |
| C600502 | Christiane Dubé | 95.00 |
| C600503 | Arlette Arpin | 65.00 |
| C600504 | Papeterie Coupal Inc. | 40.48 |
| C600505 | Propane Suroit | 57.99 |
| C600506 | M.R.C. du Haut-Richelieu | 1 519.06 |
| C600507 | Aquatec Société de gestion de l'eau | 1 506.62 |
| C600508 | Journal l'Avenir | 217.64 |
| C600509 | L'Association des Directeurs mun. | 26.50 |
| C600510 | Société Canadienne des Postes | 326.47 |
| C600511 | Les Éditions juridiques FD | 92.22 |
| C600512 | Nopac environnement | 5 386.61 |
| C600513 | Équipements Lague | 60.49 |
| C600514 | Jacques Benoit | 1 227.44 |
| C600515 | Fédération Québécoise des municipalités | 8.55 |
| C600516 | Maxime Poirier | 121.00 |
| C600517 | Formules d'Affaires CCL | 42.16 |
| C600518 | Sylvie Ditcham | 1 000.00 |
| C600519 | CDS Produits de bureau | 34.49 |
| C600520 | L. Bourgea & Fils Inc. | 216.80 |
| C600521 | J.O. Lévesque Ltée | 222.36 |
| C600522 | Soudures Robert Brault | 373.28 |
| C600523 | Pavages Maska Inc. | 32 918.28 |
| C600524 | Pièces d'Auto Bedford | 77.76 |
| C600525 | Deragon Auto Cité inc. | 391.12 |
| C600526 | Les Installations Électriques S.E. Inc. | 159.53 |
| C600527 | Philipsburg Transit Ltée | 37.23 |
| C600528 | Paradis, Lemieux, Francis, Avocats | 574.31 |
| C600529 | GDB Inc. | 522.94 |
| C600530 | Équipements Médical Rive-Nord Inc. | 249.56 |
| C600531 | Aréo-Feu Ltée | 253.92 |
| C600532 | 9074-3014 Québec Inc. | 82.04 |
| C600533 | Services Sanitaires G. Campbell Inc. | 136.74 |
| C600534 | P.A. Le Riverain-Bedford | 52.78 |
| C600535 | L'Homme et Fils | 84.67 |
| C600536 | Les services Sanitaires Deslandes Inc. | 1 466.57 |
| C600537 | Les Constructions Bricon Ltée | 562.46 |
| C600538 | Eaglebrook, Inc. du Canada | 723.57 |
| C600539 | Moteurs Électriques Guertin inc. | 266.56 |
| C600540 | G.E.S.T.I.M. | 79.76 |
| C600541 | Atelier Mécanique Mobile de l'Estrie | 459.45 |
| C600542 | Armand Duhamel & Fils | 129.33 |
| C600543 | Groupe Maska Inc. | 290.69 |
| C600544 | Dura-Lignes | 9 321.51 |
| C600545 | André Paris | 9 879.47 |
| C600546 | UPS Canada | 5.32 |
| C600547 | Madeleine Malette | 180.67 |
| C600548 | Ministre des Finances | 96 598.00 |

Total des comptes à payer **175 338.48\$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

06-10-2123

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu**

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 20 530.08\$, de 12 365.28\$ et de 175 338.48\$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes :
Marielle Cartier 504.39 : Frais déplacements du Congrès
Fire-Rescue Prod. 115.85 US : ID tags posts

ADOPTÉ

5. **RÉCLAMATION AUX ASSUREURS POUR LE BRIS DE LA CLÔTURE DE MONSIEUR LUC DUPUIS**

Monsieur Luc Dupuis réclame à la municipalité le coût de la réparation de sa clôture laquelle a été endommagée par un employé municipal en reculant avec le Ford F-550 2001. La réclamation a été acheminée aux assureurs.

06-10-2124

6. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier appuyée par Clément Galipeau et résolu

QUE : la municipalité accepte de renouveler le contrat de service pour le photocopieur au coût de 0.0156 \$ la copie;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer le document autorisant le renouvellement.

ADOPTÉ

7. **FORMATION SUR LA FISCALITÉ AGRICOLE POUR LES ÉLUS**

Les membres du conseil ne participeront pas à la formation sur la fiscalité agricole donnée par la FQM.

8. **COMMISSION ITINÉRANTE DE LA FQM : « CRÉDITS DE TAXES AUX ENTREPRISES : C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES »**

Les membres du conseil ne participeront pas à la Commission itinérante de la FQM.

9. **RAPPORT DU CHEF POMPIER**

Le chef pompier est absent.

06-10-2125

10. **FACTURE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU SERVICE AMBULANCIER**

Il est proposé par Marielle Cartier appuyée par Clément Galipeau et résolu

QUE : La municipalité accepte de payer la facture de la Ville de Bedford au montant de 275.56\$ pour l'étude de faisabilité du service ambulancier pour la région de Bedford.

ADOPTÉ

06-10-2126

11. **RÉSOLUTION POUR LES AMBULANCES**

Attendu que le service ambulancier doit demeurer à Bedford ou sa région immédiate;

Attendu que la Fondation Lévesque-Craighead, organisme sans but lucratif impliqué dans le milieu pour offrir et fournir des services aux institutions de santé tels CLSC et CHSLD La Pommeraie, désire acquérir et prendre la relève du dit service pour le bien-être de la population locale et régionale immédiate;

Attendu que la Fondation Lévesque-Craighead a rencontré les représentants municipaux de la région desservie par l'actuel service ambulancier (Ambulances Bedford Inc) le 9 février 2005 pour leur proposer d'aider à l'étude de faisabilité par un organisme local sans but lucratif;

Attendu que la firme Segmat Conseils fut mandatée à préparer et déposer une étude de faisabilité et un plan d'affaires sécurisant le maintien du service ambulancier dans la région immédiate de Bedford;

Attendu que le 11 novembre 2006 une autre réunion s'est tenue en présence de M. Roger Matte de Segmat Conseils, des représentants des municipalités de la Ville de Bedford, du Canton de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, de Pike River, Saint-Ignace-de-Stanbridge, de Stanbridge East, Stanbridge Station, Venise-en-Québec (Frelighsburg et Saint-Armand étaient absents mais présents lors de la réunion du 9 février 2005), de la Fondation Lévesque-Craighead, afin de connaître le plan d'affaires et les sommes nécessaires pour l'acquisition et le maintien du service ambulancier le tout pour le bien-être de la population de la ville et région immédiate de Bedford;

Attendu que la population de la région de Bedford est vieillissante et requerra de plus en plus de services ambulanciers de proximité;

Attendu que la Fondation et la firme Segmat Conseils estime l'achat du service ambulancier et la construction d'une caserne d'ambulance conforme aux normes ASSTASS et de la CSST à plus de 1,000,000\$;

Attendu que la Fondation Lévesque-Craighead a demandé aux représentants municipaux s'ils pouvaient contribuer via une subvention annuelle ou contribution monétaire annuelle à raison de 2,00\$ par habitant selon le règlement publié annuellement dans la Gazette Officielle du Québec en décembre, et ce pendant les 15 ans que sera le terme du prêt contracté par la Fondation Lévesque-Craighead à ces fins;

Attendu qu'une entente devra être signée entre la Fondation Lévesque Craighead et les municipalités afin de s'assurer du bon usage des fonds contribués;

Attendu que l'ensemble des municipalités désignera un représentant au sein de celles-ci et occupera un siège d'observateur ou autre lors des réunions de la Fondation Lévesque Craighead et lorsque que les sujets porteront sur le dossier ambulances;

Attendu que la Fondation Lévesque Craighead devra déposer ses prévisions budgétaires ainsi que son rapport financier annuel aux municipalités ayant contribué financièrement au dossier ambulances;

**Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie le projet de maintien du service ambulancier tel que mentionné dans le document préparé par M. Roger Matte de la firme Segmat Conseils et le plan d'affaires monté pour la Fondation Lévesque-Craighead et déposé le 11 septembre 2006;

QUE : la municipalité de Saint-Armand autorise le versement annuel d'une subvention ou contribution monétaire équivalente à 2,00\$ par habitant (2006 : 1 278 personnes) selon le règlement publié annuellement dans la Gazette Officielle du Québec en décembre, et ce pendant les 15 ans que sera le terme du prêt contracté par la Fondation Lévesque-Craighead à ces fins;

QUE : l'octroi de la subvention est conditionnel à ce que pendant la durée du terme, le service ambulancier soit exploité et donné par un organisme sans but lucratif à savoir la Fondation Lévesque-Craighead et que le dit service ne pourra pas être transféré à un organisme privé;

QUE : l'octroi de la subvention soit également conditionnel à l'approbation de l'engagement de crédits de la municipalité par le ministre des affaires municipales;

QUE : pour les fins de la présente résolution du présent engagement, la municipalité de SAINT-ARMAND demande au ministre des affaires municipales une approbation de l'engagement de crédits pour une période de 15 ans (2007-2022) afin de donner suite à la décision de la municipalité de Saint-Armand d'assurer le maintien du service ambulancier pour le bien-être de sa population.

ADOPTÉ

12. PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IP POUR LE SERVICE 9-1-1

Item reporté en novembre.

13. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Aucun rapport à déposer.

06-10-2127

14. MANDAT POUR LA TAILLE D'UNE HAIE DE CÈDRES SUR L'AVENUE MONTGOMERY

Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Me Elaine Francis et l'inspecteur municipal entament la procédure pour faire couper la haie de cèdre de l'avenue Montgomery.

ADOPTÉ

06-10-2128

15. DÉNEIGEMENT DES AVENUES

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu :

QUE : le contrat de déneigement des avenues soit octroyé à Monsieur Stéphane Pelletier au coût de 2 900 \$ pour la saison d'hiver 2006-2007 à la condition que les travaux soient effectués avant 7h00 le matin.

ADOPTÉ

DÉNEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

06-10-2129

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu :

QUE : le déneigement du stationnement des édifices municipaux soit fait par Colette B. Litjens, pour la saison d'hiver 2006-2007 au coût de 55 \$ l'heure plus les taxes.

ADOPTÉ

06-10-2130

16. SEL À DÉGLACER & ABRASIFS

Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Martin Landreville
et résolu :

QUE : La municipalité achète le sel à déglacer de *Sel Cargill* à 72.21 \$ / tonne métrique incluant la livraison, taxes en sus;

QUE : Le transport du sel à déglacer soit fait par les camionneurs de la municipalité.

ADOPTÉ

ABRASIFS : Demande de soumissions

SABLE : Demande de soumissions

17. ENGAGEMENT DES CONDUCTEURS DE CHARRUE

06-10-2131

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Rodrigue Benoit
et résolu :

QUE : Monsieur Jacques Pelletier soit embauché pour conduire une des charrues pour la municipalité pour la saison d'hiver 2006-2007 au coût de 4 000 \$, jusqu'à concurrence de 200 heures, payable en cinq (5) versements mensuels égaux de 800 \$;

QU' il soit payé 16 \$ / heure, après 200 heures.

ADOPTÉ

06-10-2132

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Martin Landreville
et résolu :

QUE : Monsieur Roland Marchessault soit embauché pour conduire une des charrues pour la municipalité pour la saison d'hiver 2006-2007 au coût de 5 000 \$, jusqu'à concurrence de 200 heures, payable en cinq (5) versements égaux de 1 000 \$;

QUE : après 200 heures, qu'il soit payé 18 \$ / heure.

ADOPTÉ

06-10-2133

18. FORMATION POUR LES OPÉRATEURS DE VÉHICULES D'ENTRETIEN
HIVERNAL

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyée par Marielle Cartier
et résolu :

QUE : Luc Marchessault soit autorisé à suivre la formation portant sur l'opération d'un véhicule d'entretien hivernal offerte par l'Association québécoise du transport et des routes au coût de 569.37\$ défrayé par la municipalité ainsi que ses frais de déplacements et repas.

ADOPTÉ

06-10-2134

19. RÉSOLUTION D'APPROBATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER POUR LA SUBVENTION DU DÉPUTÉ PIERRE PARADIS

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Clément Galipeau
et résolu :

QUE : le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ

20. L'ENTENTE AVEC LA MRC DE BROME-MISSISQUOI DÉLÉGUANT LA GESTION
DES COURS D'EAU

Envoyer la résolution déjà adoptée à la MRC.

21H00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Trudeau : Maintenant que tous les lacs sont touchés par les cyanos y a-t-il un regroupement de municipalités pour les actions à prendre. Concernant le vandalisme qui a eu lieu dans le stationnement ici le mois passé, la municipalité est-elle responsable? Voir les assureurs et informer M. Trudeau.

Éric Madsen : Résolution 06-07-2080 zonage de production est-ce qu'un comité sera formé? Quand? Qui siègera sur ce comité? Ce devait être en novembre est-ce que ce sera le cas? Combien vont siéger?

Colette Litjens : Il y a des mouettes en quantité industrielle.

Jean Trudeau : Réunions du comité sur le zonage de production seront-elles publiques?

21. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Le rapport de l'inspecteur en bâtiments est déposé.

06-10-2135 22. BERGES DE LA RIVIÈRE LA ROCHE PRÈS DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR JACQUES BEAULAC

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Clément Galipeau
et résolu :

QU' : Une demande soit faite à la MRC de Brome-Missisquoi pour effectuer des travaux de stabilisation des berges de la rivière La Roche le long de la propriété de Monsieur Jacques Beaulac.

ADOPTÉ

06-10-2136 23. DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR MARC FERNAND ARCHAMBAULT À LA C.P.A.T.Q.

Considérant que Monsieur Marc Fernand Archambault désire obtenir l'autorisation de construire une résidence sur le lot 137-9 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest;

Considérant que la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

Considérant que des espaces sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand;

En conséquence,

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie le projet de Monsieur Marc Fernand Archambault et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec de lui accorder l'autorisation de construire une résidence sur le lot 137-9 tel que spécifié dans sa demande.

ADOPTÉ

06-10-2137 24. RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA DÉCISION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE AUX CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir «*compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux*»;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement «*d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)* ».

ATTENDU QUE la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro-Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées;

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les

citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE l'exigence d'un réseau d'infrastructures (aqueduc ou égout) ne relève pas d'une société d'État telle qu'Hydro-Québec, mais plutôt de la gestion du territoire; laquelle relève uniquement des élus municipaux par le biais des schémas d'aménagement des MRC.

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Armand juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

**Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu :**

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération Québécoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre (Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1B4), au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Édifice de l'Atrium, Bureau A-308, 5700, 4^e avenue Ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1), à la ministre des Affaires municipales et des Régions (Édifice Jean-Baptiste De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4J3), ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ

25. CONSULTATION POUR LA RÉNOVATION DU TERRAIN DE TENNIS DANS LE SECTEUR PHILIPSBURG

M. Bourassa enverra son estimé d'ici une semaine.

06-10-2138

26. DEMANDE AU PACTE RURAL 2007

**Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Martin Landreville
et résolu :**

QUE : une demande soit faite au Pacte Rural 2007 pour la réorganisation et l'aménagement du terrain de jeux pour enfants de 5 ans à 12 ans dans le secteur Saint-Armand;

QUE : le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

06-10-2139

27. DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR DES COURS DE DANSE EN LIGNE

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu :**

QUE : La salle communautaire soit utilisée sans frais par Madame Patricia Maurice pour des cours de danse en ligne les mercredis soir conditionnel aux besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

06-10-2140 28. FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Clément Galipeau
et résolu :

QUE : la municipalité accepte l'offre de Les Pétroles Dupont inc. pour un prix plafond de 0.7899 \$ le litre de mazout, plus 30 \$, plus les taxes, à la signature du contrat;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

29. RAPPORT DE LA MRC

Le zonage de production est adopté presque partout.

06-10-2141 30. COURONNE POUR L'ARMISTICE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Ginette Lamoureux Messier
et résolu :

QUE : la municipalité accepte d'acheter une couronne pour l'armistice au coût de 45\$.

ADOPTÉ

31. DIVERS

06-10-2142 Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyée par Clément Galipeau
et résolu :

QUE : la municipalité accepte de payer les frais de déplacements, d'hébergement et de repas encourus par Madame Ginette Lamoureux Messier pour participer au congrès 2006 de la FQM, soit un montant de 686.88\$..

ADOPTÉ

06-10-2143 37. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Landreville
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 22h38.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier